

**TERMES DE REFERENCE POUR UNE MISSION D’EVALUATION**  
**DU PASEP (APPUI A LA SECURISATION DE L’ECONOMIE PASTORALE)**  
**9 ACP NIR-15**

**I. CONTEXTE**

**1. PRESENTATION DU PASEP**

Le PASEP est un projet de 7.995.000 €(5,2 milliards de FCFA) prévu pour apporter un appui à la sécurisation de l'économie pastorale sur la région de Tahoua pendant 4 ans.

**1.1 Objectifs du projet**

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et participer à la sécurité alimentaire sur la région de Tahoua. L'objectif spécifique est d'atténuer les risques inhérents aux activités d'élevage par un renforcement des organisations d'éleveurs, une exploitation plus rationnelle des ressources agro-pastorales et une meilleure valorisation des productions.

**1.2 Résultats attendus**

Le cadre logique définit les résultats suivants :

- Les capacités des organisations sont renforcées sur le terrain et les éleveurs et les agro-pasteurs sont mieux armés pour participer aux décisions relatives à l'environnement physique, économique social et politique de leurs activités.
- Les Commissions Foncières sont fonctionnelles et contribuent à une gestion plus rationnelle, efficace et équitable des ressources pastorales et agro-pastorales
- Les services de santé animale répondent aux besoins spécifiques de l'élevage en zone pastorale.
- La commercialisation du bétail est facilitée par l'aménagement des marchés principaux et les produits de l'élevage mieux valorisés par des appuis sélectifs
- Un système de suivi-évaluation du secteur de l'élevage est en place dans le contexte du programme de la SDR dédié à la zone pastorale.

L'approche du projet retient que l'accent sera mis sur la prise en compte des besoins des éleveurs et de leurs organisations au sein des instances communales dans le cadre de la décentralisation en cours au Niger

**1.3 Modalités de pilotage**

- **La maîtrise d'ouvrage** est exercée par le Ministre de l'Economie et des Finances (Ordonnateur National du FED) et la Cellule de Coordination du projet est le **Maître d'œuvre délégué** pour le compte du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales ("Ministère des Ressources Animales" au démarrage du projet).
- **Un Comité de Pilotage** comprend une quinzaine de membres environ : représentants des ministères concernés, des institutions décentralisées (maires notamment), des professionnels de l'élevage (éleveurs, femmes, commerçants), de l'Ordonnateur National et de la DCE.

- **Un Comité de Sélection des investissements** examine au niveau régional les demandes en infrastructures (hydraulique pastorale, couloirs de transhumance, de couloirs de vaccination, marchés à bétail...) formulées par les organisations d'éleveurs.

#### 1.4 Modalités d'exécution du projet:

- La **Cellule de Coordination du projet (CCP)** basée à Tahoua assure la programmation, la coordination, le suivi financier et le suivi évaluation de l'ensemble du PASEP. Elle est appuyée par un assistant technique, expert international permanent (long terme) pour la durée du projet (48 mois) et des missions ponctuelles (court-terme) d'experts nationaux et internationaux. La CCP gère un devis programme dans le cadre d'une régie directe.
- Le volet 1 « **Renforcement des organisations professionnelles d'élevage** » est exécuté par un **Dispositif d'appui conseil** comprenant une équipe centrale d'appui (2 responsables techniques) et des équipes pluridisciplinaires au niveau de chacun des 8 départements (18 animateurs). Le volet Appui conseil est exécuté en régie indirecte (ou régie privée) attribué à un Bureau d'études (le même bureau fournit également l'assistance technique long terme et court terme). Ce dispositif appuie également les communes pour la prise en main et la gestion d'ouvrages financés par le PASEP.
- Le volet 2 « **Appui à la mise en œuvre du Code Rural** » est exécuté par le Secrétariat Permanent Régional du Code Rural, dans le cadre d'une régie directe spécifique. Le projet appuie le Code rural aux niveaux national, régional et départemental en termes d'équipements et de moyens de fonctionnement.
- Le volet 3 « **Amélioration des services de santé animale** », le volet 4 « **Facilitation de la commercialisation des animaux et de leurs produits** » et le volet 5 « **Mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation du secteur de l'élevage** » sont exécutés directement par la Cellule de Coordination en partenariat avec les services de production et de santé animale.
- Les **infrastructures** identifiées dans le cadre de l'appui conseil font l'objet de contrats en régie ou en engagements individuels préparés et suivis par la Cellule de Coordination.

#### 1.5 BUDGET

Les coûts du projet sont estimés à 5,2 milliards de FCFA répartis ainsi dans la convention de financement (en millions de FCFA) :

1 Assistance Technique	610 237	11,6%
2 Appui conseil	875 571	16,7%
3 Personnel national	338 671	6,5%
4 Equipements	283 636	5,4%
5 Infrastructures	2 221 726	42,4%
6 Fonctionnement	534 211	10,2%
7 Audit & évaluations	130 00	2, %
8 Imprévus	250 313	4,8%
<b>TOTAL</b>	<b>5 244 376</b>	<b>100,0%</b>

## 2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DU PROJET (JUILLET 2008)

### 2.1 Calendrier effectif

La date de fin d'exécution au 30 juin 2009 retenue par la Convention de financement se basait sur une mise en œuvre effective de 48 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Mais le démarrage du projet a été marqué par des retards dans la mise en œuvre de chacun des volets ainsi que de l'assistance technique pour des raisons diverses de telle sorte qu'au 30 juin 2009, les 3 volets seront exécutés selon le tableau suivant :

<b>Composante</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Durée DPD</b>	<b>Durée DP1</b>	<b>Durée DP2</b>	<b>Durée Totale</b>
Cellule de Coordination	22/11/2005	9	16,3	18	43,3
Appui Conseil	18/04/2006	8	12,5	18	38,5
Appui au Code Rural	17/12/2006	0	12,5	18	30,5

Par rapport aux prévisions initiales, un déficit de plus de 30 mois est donc à constater. Dans ce contexte, les partenaires du PASEP ont proposé au cours du troisième comité de pilotage du Projet tenu à Tahoua le 1er avril 2008 d'examiner la possibilité d'une prolongation de 6 mois pour l'exécution du projet. Il semblerait que cette prolongation soit financièrement réalisable au moyen d'un réaménagement budgétaire des budgets des trois DP2 du PASEP qui ont été signés en décembre 2007.

Il est à noter qu'une première évaluation du projet s'est déroulée en fin 2006; il s'agissait essentiellement, face au retard initial important, d'envisager une dérogation par rapport à la règle N+3, et d'étudier une "reprogrammation" des activités du PASEP. Le premier point n'a pu aboutir, quant au deuxième, plusieurs mesures ont été prises pour accélérer l'exécution du projet (recrutement d'animateurs supplémentaires...)

### 2.2 Exécution financière

La réglementation du 9<sup>ème</sup> FED fait obligation d'engager tous les fonds du projet au plus tard 3 ans après la date de la décision de financement, le 21 décembre 2004 en l'occurrence. Compte tenu des retards dans l'exécution cumulés depuis le démarrage, la programmation du projet a dû être revue, notamment à l'issue du 2<sup>ème</sup> comité de pilotage, de façon à accélérer les études préalables et l'élaboration des dossiers d'appels d'offres indispensables pour l'établissement des contrats, et donc des engagements individuels.

A la date butoir du 22 décembre 2007, tous les fonds, hors audits et évaluations ont ainsi pu être engagés, y compris environ la moitié des imprévus de la convention de financement.

## **2.3 Problématique actuelle**

Dans le contexte décrit précédemment, le PASEP a mené un grand nombre d'activités, tant sur le plan du renforcement des organisations d'éleveurs que de la réalisation d'infrastructures liées à la sécurisation de l'économie pastorale. Compte tenu des impératifs concernant les engagements financiers, il est certain que l'accompagnement des éleveurs et des communes pour la gestion des ouvrages a avancé à un rythme plus lent que celui des réalisations des ouvrages.

Au stade actuel, il ressort que

- la construction de la plupart des infrastructures en cours ou sur le point de démarrer sera achevée avant le 30 juin 2009 ; malgré tout il existe un risque de ne pas achever la construction de plusieurs ouvrages avant cette échéance (risques à ne pas exclure du fait de la défaillance d'un ou plusieurs entrepreneurs et/ou de DAO infructueux)
- le temps sera insuffisant pour mener à bien les mesures d'accompagnement des infrastructures, particulièrement la mise en place et la formation des comités de gestion (puits, forages, banques aliments du bétail...) et plus généralement l'accompagnement des OP dans la mise en œuvre de leurs activités
- de façon générale, le suivi évaluation du projet et plus particulièrement le suivi des réalisations novatrices telles les dispositifs de santé animale de proximité ne pourront disposer de suffisamment de temps pour tirer des conclusions pertinentes.

Par ailleurs, le PASEP, à travers le résultat 5 du cadre logique doit fournir des indications pour la conduite du programme 12 de la SDR. Il convient que cet aspect puisse être effectivement pris en compte avant la fin de l'exécution du projet.

## **II. DESCRIPTION DE L'EVALUATION**

### **1. OBJECTIFS DE L'EVALUATION**

Située quelques mois avant la date de fin d'exécution de la convention de financement, cette évaluation peut être quasiment considérée comme une évaluation finale, c'est-à-dire qu'elle devra tirer les leçons de la mise en œuvre du projet sur base des critères "classiques" retenus par la Commission Européenne pour les projets financés sur les fonds FED : pertinence, efficacité, efficacité, durabilité et impact.

### **2. RESULTATS ATTENDUS**

**2.1** Programmation des activités pour remplir les objectifs du PASEP avec prolongation éventuelle de la phase opérationnelle : Identification des activités restant à mener et fixation d'un calendrier de réalisation. L'analyse réaliste devra conduire à proposer une nouvelle date de fin d'exécution, prenant en compte également les disponibilités financières à l'intérieur des devis programmes en cours d'exécution.

**2.2** identifier des axes d'appui de la Commission Européenne au cours du 10<sup>ème</sup> FED, étant entendu que les interventions doivent se situer dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (plusieurs programmes concernent des activités menées, par le PASEP, en particulier les programmes 8 "Eau et assainissement", 9 "réduction de la vulnérabilité" et 12 "Sécurisation de l'Economie Pastorale"

### 3. PRESTATIONS DEMANDEES

Conduite conformément aux dispositions retenues par la Commission européenne pour les évaluations des programmes financés sur fonds FED, l'évaluation devra plus particulièrement répondre aux questions suivantes :

- Dans le contexte actuel de réalisation du projet, quelles sont les actions prioritaires à mener pour garantir la meilleure efficacité possible des interventions menées depuis 2005 par le PASEP? Selon quel calendrier ? Une prolongation de la durée d'exécution est elle pertinente dans ce contexte? la mission d'évaluation devra s'assurer que les financements sont bien disponibles pour le calendrier proposé.
- Dans quelle mesure la sécurisation de l'économie pastorale a été améliorée dans la région de Tahoua et quelles seraient le cas échéant les mesures additionnelles pour la renforcer ? en particulier, le revenu des éleveurs touchés par le projet est-il en voie d'amélioration ?
- Dans quelle mesure le PASEP a pu contribuer à la prise en compte des besoins des éleveurs au niveau communal, dans le respect du mouvement de décentralisation en cours au Niger?
- Le PASEP a mis en place de nombreuses infrastructures (puits, forages et contrepuits, marchés à bétail, parcs et couloirs de vaccination, couloirs de transhumance...) et en mettra d'autres en place d'ici la fin du projet; l'évaluation devra porter une appréciation sur la pertinence et l'efficacité de ces investissements ainsi que sur leur appropriation par les bénéficiaires et les perspectives de durabilité.
- Le PASEP a financé des appuis aux communes et aux groupes d'éleveurs au moyen de micro subventions. Cette modalité, adaptée de la procédure d'octroi de subventions par la Commission européenne pourrait être généralisée dans le cadre de la gestion de fonds pour la mise en œuvre de la SDR : l'évaluation devrait tirer les enseignements de cette mise en œuvre par le PASEP.
- Dans quelle mesure le dispositif d'appui conseil retenu par le PASEP répond il effectivement aux besoins des éleveurs et les résultats atteints sont-ils efficaces et peuvent-ils être durables? Quels relais pourraient prendre les organisations d'éleveurs au-delà du projet ? Le PASEP ayant un caractère pilote sur la région de Tahoua, la mission d'évaluation devra apprécier l'importance relative des actions menées effectivement par le projet par rapport aux besoins globaux de la région; il faudrait approcher la question du coût de l'appui conseil dans la perspective de la préparation de budgets programmes (approche programme de la SDR). Y a-t-il des alternatives à ce type d'appui conseil et quelles sont les articulations à envisager dans le cadre d'un dispositif national ou régional?
- Le PASEP a appuyé la mise en place de services vétérinaires privés de proximité (SVPP) : l'évaluation devra apprécier les mérites de ce dispositif et analyser les conditions de sa durabilité dans le contexte nigérien. La prise en compte de l'efficacité pour les éleveurs et de la rentabilité pour les opérateurs privés sera bien entendu au cœur de cette analyse.
- L'évaluation devra également examiner l'efficacité de l'exécution et de la gestion du projet, tenant compte de l'appui apporté par le gouvernement, le bailleur de fonds et l'assistance technique.
- Le dispositif de suivi évaluation mis en place par le projet est-il efficace : permet-il de renseigner facilement et de façon pertinente les actions entreprises par le projet ? Quelles perspectives d'amélioration peut-on envisager le cas échéant, en prenant en compte les besoins d'informations pour le suivi évaluation du programme 12 de la SDR?

- Concernant plus spécifiquement l'identification d'axes pour le 10<sup>ème</sup> FED, les consultants devront prendre connaissance du Programme indicatif National du Niger ainsi que des documents de référence de SDR sur la mise en œuvre de l'approche programme, et particulièrement les plans d'action des programmes relatifs au pastoralisme et à l'élevage. Il s'agira d'identifier et proposer des actions prioritaires (ou des thématiques) sur la période 2009/2013 eu égard aux résultats de l'évaluation du PASEP.

#### **4. PROFIL DES EXPERTS**

L'équipe de la mission comprendra 3 experts répondant aux spécifications suivantes :

- ◆ 2 Experts, l'un de Catégorie I (plus de 15 années d'expérience professionnelle dans les domaines requis), et l'autre de Catégorie II (plus de 10 années d'expérience professionnelle dans les domaines requis) de formation supérieure dont les compétences respectives devront couvrir le spectre des principales compétences suivantes : pastoralisme, santé animale, agro-économie, planification, socio économie, organisations de producteurs... Ils devront avoir une grande expérience dans l'élevage au Sahel (implication dans la mise en œuvre de plusieurs projets). Une expérience de plusieurs évaluations des projets de développement d'élevage au Sahel est demandée pour au moins un des 2 experts. Une grande expérience des procédures FED (de préférence le 9<sup>ème</sup> FED – Fonds Européen de Développement) est demandée. L'expert de Catégorie I sera le chef de mission.
- ◆ Un Expert de Catégorie II (plus de 10 années d'expérience professionnelle dans les domaines requis), de formation supérieure, agro-économiste ou équivalent, spécialiste des questions institutionnelles, familier de la politique de développement rural au Niger (Stratégie de Développement Rural). La pratique courante d'au moins une des langues usitées dans la région de Tahoua (haoussa, peulh, tamashek) sera prise en compte dans l'évaluation de l'offre du bureau.

Les membres de la mission devront être indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne devront pas avoir été directement impliqués dans le projet, ni dans sa formulation, ni dans son exécution ou suivi technique.

La langue de travail est le français.

#### **5. DUREE ET LIEU D'EXECUTION**

##### **5.1. Date de démarrage**

La mission débutera au Niger dès que possible après la signature du contrat, fin octobre ou début novembre 2008.

##### **5.2. Durée prévue**

Fin de la mission au Niger au plus tard 1 mois calendrier après la date de démarrage.

Fin de la prestation, à envisager 15 février 2009 au plus tard.

##### **5.3. Calendrier et nombre de jours de mission**

Les experts seront mobilisés selon le calendrier suivant :

- 2 Expert de CAT I, chef de mission: durée des prestations de 27 jours, dont 22 au Niger (y inclus les jours de voyage) et 5 jours dans le pays de résidence, soit un total de **54 h/j pour les 2 experts**

- Expert de CAT II, durée des prestations de **23 jours**, dont 20 au Niger (y inclus les jours de voyage) et 3 jours dans le pays de résidence.

Soit un total prévu de **77 h/j**.

#### **5.4. Organisation de la mission** (*le programme suivant est donné à titre purement indicatif*)

Jour 1: Arrivée à Niamey

Jour 2 à 5 - Une réunion de démarrage sera organisée à l'arrivée des consultants avec les partenaires du projet (MDA, MEIA, Secrétariat Permanent du Code Rural, le secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural, Ordonnateur National, la Délégation de la CE, la Coordination et l'assistance technique du projet, etc.) pour présenter le planning et décrire les modalités de travail. L'équipe prendra également connaissance de la documentation disponible.

- Entretiens spécifiques avec les acteurs, partie prenantes et partenaires basés à Niamey.

Jour 6: Voyage Niamey – Tahoua (+/- 600 km)

Jours 7 à 16: Entretiens spécifiques avec les acteurs, partie prenantes et partenaires à Tahoua et dans la région. Visites de terrain, rédactions.

Jour 17: Voyage Tahoua – Niamey

Jours 18 à 21 - Entretiens supplémentaires ciblés après la partie "terrain"

- Rédaction d'un aide mémoire (ébauche du rapport d'évaluation);

Jour 22: Réunion de restitution de la mission : premières conclusions et recommandations. Discussion et commentaires à prendre en compte pour la rédaction du rapport final.

Départ.

Finalisation du rapport final. Ce rapport final devra être disponible à la Délégation de la Commission Européenne/Cellule Union Européenne à Niamey dans un délai maximum de 3 semaines après la fin de la mission au Niger.

#### **6. RAPPORTS ET DOCUMENTS**

Le rapport devra être produit selon le format standard de la Commission européenne, qui sera mis à disposition de l'expert lors de son arrivée au Niger ou avant sur demande à la Délégation, par email. La version finale du rapport devra également présenter un résumé synthétique de trois pages au maximum.

Tous les documents seront rédigés en français ; une version en fichier informatique (non protégé) devra être fournie aux adresses électroniques qui seront communiquées en cours de mission aux consultants.

L'aide mémoire à rédiger avant le départ des experts sera remis en version papier en 10 exemplaires. Ils seront distribués aux différents partenaires : Projet (2), Ministère de l'Élevage et des Industries Animales (2), Ministère de Développement Agricole (2), Ordonnateur National du FED (2), Délégation de la Commission Européenne (2).

Les commentaires écrits sur le rapport provisoire d'évaluation (délai de 3 semaines après fin de mission au Niger) seront envoyés dans un délai de 3 semaines à la Délégation de la

Commission Européenne par chacun des partenaires du projet. Ils seront synthétisés et transmis au Bureau d'études (e-mail, dans un délai de 1 semaine, afin que ce dernier assure la rédaction et la multiplication du rapport final).

- Le rapport final est à remettre en 10 exemplaires papiers (+ version électronique) dans un délai de 1 semaine après réception des commentaires. Il comprendra i) un résumé d'un maximum de 3 pages rassemblant l'analyse, les conclusions et recommandations de la mission, ii) le corps du rapport et iii) des annexes. A partir de la date de réception, la Délégation bénéficiera d'un délai de deux (2) semaines pour approuver le rapport final.

La mission est pleinement responsable de son rapport qui est un rapport indépendant ne devant pas nécessairement refléter le point de vue de l'UE, du projet, de l'assistance technique ou du Gouvernement.

## **7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

### **7.1. Services rendus par l'administration**

Pendant toute la durée de la mission, la Cellule Union Européenne, le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales, le Projet PASEP et la délégation de la CE faciliteront l'accès des consultants aux services, aux personnes et à toutes informations considérées comme nécessaire à la réalisation de leur tâche.

Les consultants pourront bénéficier de la mise à disposition d'une salle de réunion pour l'organisation des réunions de démarrage et de restitution.

Ils ne pourront cependant pas utiliser des véhicules de ces services pour leurs déplacements au Niger.

L'hébergement des membres de la mission et leur transport à l'intérieur du Niger (Niamey-Tahoua, environs de Tahoua) sont à organiser par la mission d'évaluation elle-même.

### **7.2. Coûts remboursables**

La proposition des soumissionnaires devra comprendre les coûts remboursables (sur pièces justificatives) suivants :

- Voyages (classe économique) pour les déplacements au Niger et visas ;
- Déplacements locaux des consultants pour les voyages à l'intérieur du pays (location d'un véhicule, carburant, ...). Les déplacements intra-urbains ne font pas partie des coûts remboursables ;